

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01043
Numéro SIREN : 389 083 155
Nom ou dénomination : AIR GAINÉ SEYNOISE 83

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000046

AIR GAINÉ SEYNOISE 83
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 426 Route des Gendarmes d'Ouvea – 83500 LA SEYNE SUR MER
.....
RCS TOULON sous le n°389 083 155
.....

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2023 APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-trois, et 1^{er} septembre
à 9 heures 00, au siège social.

Les associés de la société AIR GAINÉ SEYNOISE 83, SARL au capital social de 8.000 € divisé en 500 parts sociales de 16 € chacune, dont le siège social est sis 426 Route des Gendarmes d'Ouvea – 83500 LA SEYNE SUR MER, immatriculée au RCS de TOULON sous le n°389 083 155, (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société, sur convocation orale de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André SCAJOLA, Associé de la Société AIR GAINÉ SEYNOISE 83.

Le président constate que :

- Monsieur André Pierre Raymond SCAJOLA, associé, propriétaire de 375 parts sociales et de 50% d'une part sociale détenue indivisément avec sa sœur Mme Séverine SCAJOLA, est présent.
- Madame Séverine Jeannine Hélène SCAJOLA, associée, propriétaire de 124 parts sociales et de 50% d'une part sociale détenue indivisément avec son frère M. André SCAJOLA, est présente.

Les associés présents possédant ainsi 500 parts sociales représentant la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société (8.000 €).

Le Président de séance constate que tous les associés présents détiennent l'intégralité des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Tous les associés présents, acceptent d'assister et de voter à la présente Assemblée qu'ils considèrent comme valablement tenue bien que convoquée oralement par la Gérance dans la mesure où ils attestent avoir eu préalablement connaissance de toutes informations utiles et du rapport de la Gérance sur le projet des résolutions présentées au vote à la présente Assemblée.

Le vote de chaque résolution se fera par voie orale.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport spécial du Président, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 170.124 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La perte de l'exercice s'élevant à 170.124 euros est affectée de la manière suivante :

ORIGINE :

Résultat de l'exercice - 170.124 euros

AFFECTATION :

Report à nouveau : - 170.124 euros

TOTAL REPORT A NOUVEAU : - 170.124 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION
CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION
QUITUS AU GERANT

L'Assemblée générale donne en conséquence au Gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

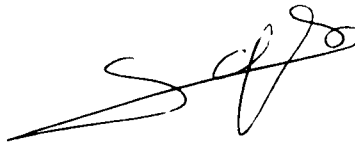
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION
POUVOIR

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et le Président, et répertorié sur le registre des décisions d'Assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Monsieur André SCAJOLA Associé Gérant et Président de séance	« Certifié conforme par la Gérance » 
Madame Séverine SCAJOLA Associée	



SERCCA GROUP
Expertise Comptable/Conseil&Audit

S.A.R.L. AIR GAINÉ SEYNOISE 83

AGS 83
426 route des Gendarmes d'Ouvéa
83500 LA SEYNE SUR MER

Exercice du 01/01/2022 au 31/1

certifiés conformes
Pour la gérance
A. Scapola


Membre indépendant du groupement national FRANCE DEFI



Site de Six-Fours Les Plages

2 Rue de la Seyne
La Millonne 2 - Centre d'affaires Optimum
83140 SIX-FOURS LES PLAGES
Tél : 04.94.11.51.00

Site de Toulon

9 Boulevard de Strasbourg
LE PARIS France Escalier C
83000 TOULON
Tél : 04.94.41.70.44

Rapport avec refus d'attester

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **S.A.R.L. AIR GAINÉ SEYNOISE 83** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	353 676 euros
Chiffre d'affaires :	514 739 euros
Résultat net comptable :	-170 124 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Dans le cadre de notre mission, nous avons relevé le(s) point(s) suivant(s) qui a (ont) une incidence significative sur la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Sur la base de nos travaux, et compte tenu de l'incidence significative du (des) point(s) mentionné(s) au paragraphe ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure d'attester la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Fait à SIX FOURS LES PLAGES
Le 24/07/2023

Signature

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 189	2 189		684
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	36 874	27 962	8 912	14 702
	Autres immobilisations corporelles	191 081	184 165	6 916	19 654
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				(2 500)
	TOTAL (II)	230 144	214 316	15 828	32 540
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	101 850		101 850	90 618
	En-cours de production de biens	94 735		94 735	34 800
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				814
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	71 260		71 260	369 720
	Autres créances	66 146		66 146	68 636
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	320		320	43
	Charges constatées d'avance	3 537		3 537	4 120
	TOTAL (III)	337 848		337 848	568 750
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		567 992	214 316	353 676	601 290

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2 500)

(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		15 828	4,48	32 540	5,41	(16 712)	-51,36
Concessions brevets et droits similaires				684	0,11	(684)	-100,00
LOGICIEL		2 189	0,62	2 189	0,36		
AMORTISSEMENT LOGICIEL		(2 189)	-0,62	(1 505)	-0,25	(684)	-45,44
Installations techniques, matériel et outillage		8 912	2,52	14 702	2,45	(5 790)	-39,38
MATÉRIEL OUTILLAGE		35 794	10,12	35 794	5,95		
AUG MATÉRIEL OUTILLAGE		1 080	0,31	1 080	0,18		
MAT. OUTIL		(26 882)	-7,60	(21 092)	-3,51	(5 790)	-27,45
AUG. MAT. OUTILLAGE		477	0,13	477	0,08		
AUG MAT OUT EXO TP		(1 557)	-0,44	(1 557)	-0,26		
Autres immobilisations corporelles		6 916	1,96	19 654	3,27	(12 738)	-64,81
AGEN. INST. AMENAG. DIVERS		127 378	36,02	127 378	21,18		
MAT. DE TRANSPORT		29 692	8,40	29 692	4,94		
AUG. MAT. DE TRANSPORT		34 011	9,62	34 011	5,66		
AMORT. AGENC. DIVERS		(120 462)	-34,06	(107 724)	-17,92	(12 738)	-11,82
AMORT. MAT. TRANSPORT		(29 692)	-8,40	(29 692)	-4,94		
AUG. AMORT. MAT. TRANSPORT		(34 011)	-9,62	(34 011)	-5,66		
Autres immobilisations financières				(2 500)	-0,42	2 500	100,00
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS				(2 500)	-0,42	2 500	100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET		337 848	95,52	568 750	94,59	(230 902)	-40,60
Matières premières, approvisionnements		101 850	28,80	90 618	15,07	11 231	12,39
MATIÈRES PREMIÈRES		101 850	28,80	90 618	15,07	11 231	12,39
En-cours de production de biens		94 735	26,79	34 800	5,79	59 935	172,23
TRAVAUX EN COURS		94 735	26,79	34 800	5,79	59 935	172,23
Avances & acomptes versés sur commandes				814	0,14	(814)	-100,00
FOURNISSEURS ACOMPTÉS VERSÉS				814	0,14	(814)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés		71 260	20,15	369 720	61,49	(298 460)	-80,73
Collectif clients débiteurs		1 120	0,32	1 120	0,19		0,03
FACTURES À ÉTABLIR		70 140	19,83	368 600	61,30	(298 461)	-80,97
Autres créances		66 146	18,70	68 636	11,41	(2 489)	-3,63
Collectif fournisseurs débiteurs		1 058	0,30	67	0,01	991	N/S
PRODUITS À RECEVOIR				1 243	0,21	(1 243)	-100,00
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		2 723	0,77	2 723	0,45		
TVA SUR IMMO		280	0,08	280	0,05		-0,01
TVA DED. SUR BIENS ET SERVICES		45	0,01	815	0,14	(770)	-94,50
TVA DEDUCTIBLE SUR PRESTATIONS		10 458	2,96	8 418	1,40	2 040	24,23
TVA DED. PREST. AUTOLIQUIDATION		40 172	11,36	49 098	8,17	(8 926)	-18,18
TVA DEMANDE DE REMBOURSEMENT		2 781	0,79			2 781	
TVA SUR FACTURE À RECEVOIR		344	0,10	344	0,06		
CMCIC FACTOR RETENUE GARANTIE		8 286	2,34	5 648	0,94	2 638	46,71
Disponibilités		320	0,09	43	0,01	278	653,40
BTP BANQUE		114	0,03	43	0,01	72	168,96
BNP		206	0,06			206	
Charges constatées d'avance		3 537	1,00	4 120	0,69	(583)	-14,16
CHARGES PAYÉES D'AVANCE		3 537	1,00	4 120	0,69	(583)	-14,16

[illegible]

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 284	5 284
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	16 896	1 079
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(170 124)	15 817
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(139 143)	30 981
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	131 483	148 437
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 500	8 517
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 374	270 560
	Dettes fiscales et sociales	125 486	142 795
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 976	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	492 819	570 309
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	353 676	601 290
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(170 124,00)	15 817,10
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	492 819	570 309
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	7 377	3 437
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	(139 143)	-39,34	30 981	5,15	(170 124)	-549,12
Capital Social ou individuel	8 000	2,26	8 000	1,33		
CAPITAL SOCIAL	8 000	2,26	8 000	1,33		
Réserve légale	800	0,23	800	0,13		
RESERVE LEGALE	800	0,23	800	0,13		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 284	1,49	5 284	0,88		
RESERVE STATUTAIRE	5 284	1,49	5 284	0,88		
Autres réserves	16 896	4,78	1 079	0,18	15 817	N/S
AUTRES RESERVES	16 896	4,78	1 079	0,18	15 817	N/S
Résultat de l'exercice	(170 124)	-48,10	15 817	2,63	(185 941)	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	492 819	139,34	570 309	94,85	(77 490)	-13,59
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131 483	37,18	148 437	24,69	(16 954)	-11,42
PGE	124 106	35,09	145 000	24,11	(20 894)	-14,41
CIC LA SEYNE/MER	7 377	2,09	2 632	0,44	4 745	180,27
BNP			805	0,13	(805)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	2 500	0,71	8 517	1,42	(6 017)	-70,65
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500	0,71			2 500	
C/C SCAJOLA ROBERT			8 517	1,42	(8 517)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 374	64,29	270 560	45,00	(43 186)	-15,96
Collectif fournisseurs créditeurs	227 374	64,29	270 560	45,00	(43 186)	-15,96
Dettes fiscales et sociales	125 486	35,48	142 795	23,75	(17 308)	-12,12
SALAIRES	8 366	2,37	7 298	1,21	1 068	14,63
URSSAF	43 916	12,42	38 442	6,39	5 474	14,24
PROBTP	15 416	4,36	13 818	2,30	1 598	11,57
GAN	117	0,03	98	0,02	19	19,37
CAISSE CONGES BAT.	8 778	2,48	5 534	0,92	3 244	58,61
CHARGES A PAYER	2 666	0,75	2 666	0,44		
PRELEVEMENT A LA SOURCE	79	0,02	65	0,01	14	21,02
TVA A DECAISSER			2 010	0,33	(2 010)	-100,00
TVA COLLECTEE PREST. 20%	187	0,05	8 511	1,42	(8 324)	-97,81
TVA COLL. PREST. AUTOLIQUID.	40 172	11,36	49 098	8,17	(8 926)	-18,18
TVA A REGULARISER	476	0,13			476	
TVA SUR FACT A ETABLIR	5 077	1,44	10 110	1,68	(5 033)	-49,78
ETAT IMPOT A PAYER	238	0,07	5 146	0,86	(4 908)	-95,38
Autres dettes	5 976	1,69			5 976	
DIV.CHGES A PAYER	5 976	1,69			5 976	
TOTAL DU BILAN PASSIF	353 676	100,00	601 290	100,00	(247 614)	-41,18



31122022

X

SIE LA SEYNE SU
76 Allée de Paris
Zac des Playes CS 80210
83506 LA SEYNE SUR MER CEDEX
S.A.R.L. AIR GAIN SEYNOISE 83
AGS 83
426 route des Gendarmes d'Ouvéa

83500 LA SEYNE SUR MER
651 305663 38908315500033

.....
Travaux d'installation d'équipements t
Si vous avez chance de cochez la case

n° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

168 962

SERCCA
LA MILLONNE 2

CENTRE AFFAIRES OPTIMUM
83187 SIX FOURS LES PLAGES

0491115100

SIX FOURS LES PLAGES, le 17072023

Signature et qualité du déclarant
Robert SCAJOLA

Gérant

I. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

83500	LA SEYNE SUR MER	251	2022
SCAJOLA ROBERT			
207 VIEUX CHEMIN DES SABLETTES		249	2022
83500	LA SEYNE SUR MER		

K DIVERS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AIR GAIN SEYNOISE 83		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : AGS 83		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 8 9 0 8 3 1 5 5 0 0 0 3 3		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2022						
		N-1 31/12/2021						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
		Frais de développement *	CX					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 189	684			
		Fonds commercial (1)	AH					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN					
		Constructions	AP					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	36 874	14 702			
		Autres immobilisations corporelles	AT	191 081	19 654			
		Immobilisations en cours	AV					
		Avances et acomptes	AX					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
			Autres participations	CU				
			Créances rattachées à des participations	BB				
			Autres titres immobilisés	BD				
			Prêts	BF				
			Autres immobilisations financières *	BH		(2 500)		
TO TAL (II)		BJ	230 144	BK	214 316	15 828	32 540	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	101 850	BM	101 850	90 618	
		En cours de production de biens	BN	94 735	BO	94 735	34 800	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		814	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	71 260	BY	71 260	369 720	
		Autres créances (3)	BZ	66 146	CA	66 146	68 636	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	320	CG	320	43		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	3 537	CI	3 537	4 120		
Comptes de régularisation	TO TAL (III)		CJ	337 848	CK	337 848	568 750	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	567 992	IA	214 316	353 676	601 290
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. AIR GAINESYNOISE 83			Neant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	5 284	5 284
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	16 896	1 079
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(170 124)	15 817
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(139 143)	30 981
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131 483	148 437
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 500	8 517
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	227 374	270 560
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 486	142 795
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 976	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	492 819	570 309	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	353 676	601 290	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	492 819	570 309
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EI	7 377	3 437
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31 12 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AIR GAINESYNOISE 83

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : **S.A.R.L. AIR GAIN SEYNOISE 83**Néant ☐ ***CADRE A**

(OU VENANT EN

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	a	Augmentations : dotations de l'exercice		de l'année et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement	CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles	PE	1 505 PF	684 PG	PH	2 189		
TOTAL I	RK	1 505 RM	684 RN	RO	2 189		
Terrains	PI	PJ	PK	PL			
Sur sol propre		PN	PO	PQ			
Constructions	PR	PS	PT	PU			
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	PZ	22 172	6 267 QB	477 QC	27 962		
Autres		107 724 QE	12 738 QF		120 462		
Matériel de transport		63 703 QI	QJ		63 703		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO			
Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS				
TOTAL II	QU	193 599 QV	19 005	477 QX	212 127		
TOTAL GENERAL (I + II)		195 104 ØP	19 689	477 ØR	214 316		

CADRE B

Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements		N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP						
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I				RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions							
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles							
am. divers		U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		
Emballages récup. et divers							X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP			NS	NT	NU	
			1 no	NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SR

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AIR GAINESSEYNOISE 83						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AIR GAINES YNOISE 83										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	71 260		71 260						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 723		2 723						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	54 080		54 080						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 344		9 344						
	Charges constatées d'avance		VS	3 537		3 537						
	TOTAUX			VT	140 943	VU	140 943	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	7 377		7 377						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	124 106		124 106						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	2 500		2 500						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	227 374		227 374						
Personnel et comptes rattachés			8C	8 366		8 366						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	70 893		70 893						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 911		45 911						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	317		317						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	5 976		5 976						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	492 819	VZ	492 819						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 500	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	20 894	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AIR GAIN SEYNOISE 83										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122022	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	238				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ	924				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										WN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ				
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					Y1				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR		1 162	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : () 2A										XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										I6		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										WZ		
	Majoration d'amortissement *										XA		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)			OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)			PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septidécies)			PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Creance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI	
	Dt ded. exc (art 39 decies A)			YA	Dt ded. exc (art 39 decies B)			YB	Dt ded. exc (art 39 decies C)			YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL					
											Y2		
TOTAL II										XH		170 124	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XJ	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		168 962	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		0	
										XO		168 962	

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. AIR GAIN SEYNOISE 83		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	232 021	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	232 021	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	168 962	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	400 983	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} et 2 ^{ème} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} et 2 ^{ème} du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AIR GAIN SEYNOISE 83		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	514 739	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	514 739	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	31 720	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	71 167	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	102 887	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	279 717	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	80 838	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	719	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	361 273	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	256 353
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	256 353
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	514 739	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 38908315500033

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L. AIR GAINÉ SEYNOISE 83

ADRESSE (voie) AGS 83 426 route des Gendarmes d'Ouvéa

CODE POSTAL 83500 VILLE LA SEYNE SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SCAJOLA Prénom(s) ANDRE

Nom marital % de détention 50,20 Nb de parts ou actions 251

Naissance : Date 14111976 N° département 83 Commune LA SEYNE SUR MER Pays FRANCE

Adresse : N° 207 Voie VIEUX CHEMIN DES SABLETTES

Code postal 83500 Commune LA SEYNE SUR MER Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique SCAJOLA Prénom(s) ROBERT

Nom marital % de détention 49,80 Nb de parts ou actions 249

Naissance : Date 25091951 N° département 83 Commune LA SEYNE SUR MER Pays FRANCE

Adresse : N° 207 Voie VIEUX CHEMIN DES SABLETTES

Code postal 83500 Commune LA SEYNE SUR MER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032